

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 044-214401143-20260504-DCA2026M05N01-DE

DCA2026M05N01-R1/199



Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

4 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai le Conseil d'administration du CCAS de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-huit avril sous la présidence de Madame Valérie DREYFUS, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

M. Sébastien ARROUËT, Président du CCAS

M. Damien LE ROUX, Vice-président du CCAS

Mme Emmanuelle BETY, Vice-présidente déléguée du CCAS

Mme Stéphanie LEFEBVRE, membre élu

Mme Valérie DREYFUS, membre élu

Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, membre élu

Mme Marie-Agnès RAHAL, membre nommé

Mme Chantal LE MENELEC, membre nommé

Mme Aliette BERTHELOT, membre nommé

Mme Nathalie ENET, membre nommé

M. Jean-Michel LAIR, membre nommé

M. Philippe DE RIVE, membre nommé

Nombre de membres

En exercice :13

Présents :12

Votants :13

Assistaient également à la réunion :

Mme Sabrina DESPORTES, responsable du service solidarité et adjointe au directeur de la cohésion sociale.

Mme Loeva GRIMAUD, responsable du service senior et santé.

Absente ayant donné pouvoir :

Mme Charline TANGUY, membre élu, conseillère subdéléguée au bien-vieillir donne procuration à Mme LEFEBVRE

Conformément à l'article R.123-23 du code de l'action sociale, Monsieur Ulrich BREHERET, Directeur à la cohésion sociale, a assisté à la séance et assuré le secrétariat

Conseil d'administration du CCAS / 4 mai 2026

DCA2026M05N01-Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du
10 février 2026

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS



01. DCA2026M05N01-Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 10 février 2026

Exposé :

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du CCAS qui s'est tenue le 10 février 2026 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Monsieur Ulrich BREHERET.

Chaque membre a été destinataire du procès-verbal de la séance précédente.

Décision

VU le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L123-6 et R123-18 ;

VU le projet de procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 10 février 2026.

Le Président du CCAS propose au Conseil d'administration du CCAS :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal du Conseil d'administration du 16 décembre 2025

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : **07 MAI 2026**

Extrait certifié conforme
Orvault, le 7 mai 2026

Le secrétaire de séance

Ulrich BREHERET



Le Vice-Président du CCAS

Damien LE ROUX